(Suite de la 2ème page)

Agissant de concert avec les commandants des autres flottes, le contre amiral Kempff entreprit le 10 juin, de rouvrir les communications par chemin defer avec Pékin. Les cent marins américains, commandes par le capitaine McCalla, et 1,100 hommes de troupes russes, françaises, anglaises, allemandes, japonaises et italiennes, sous les ordres du vice-amiral Seymour, marchèrent pendant trois jours et demi, luttant sans répit, dans la direction de Pékin. Durant cette marche, 100 Boxers furent tués. Les troupes internationales se composaient de 915 anglais, 250 allemands, 300 russes, 128 français, 104 américains 52 japonais, 49 italiens et 25 autrichiens.

Le 11 juin, le troupes internationales atteignaient Lang Fang. Au cours d'un engagement, 50 Boxers furent tous blessés.

Le 20 juin on annonçait que le drapeau anglais flottait sur l'une des tours de Pékin, ce qui prouvait le succès de la marche des troupes internationales.

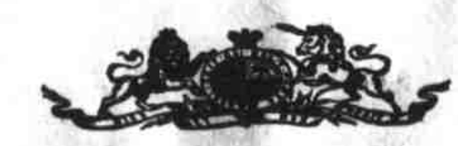
AVIS

Nous sommes heureux d'annoncer que M. H. Fournier a été choisi comme organisateur provincial pour l'Alliance Nationale au Manitoba.

Revue Commerciale

MARCHÉ LOCAL.

Blé.—On paie à Winnipeg de 58 c. à 62 c. pour le No. 1 dur
Farine.—Légère baisse. Patente, $1.95; Strong Baker, $1.60; XXXX. 1.10c.
Issues de Meuneries.—Son, $12; gru, $15 la tonne.
Moulée.—D'avoine, $18, à $20; d'orge et avoine, $15 à 17; blé mêlé, $12 à $15.
Avoine.—Dans la Province le prix est de 27 c., et de 35 c. à Winnipeg pour bonne qualité.
Orge — 30c. à 35 c. pour qualité ordinaire, et 70 c. pour orge de brasseur.
Graine de Lin.—Rare; prix nominal de 1.00
Maïs.—De 41 c. à 43 c. par minot de 56 livres.
Beurre.—De crêmerie, de 25 c. à 30c.; de laiterie, par livre, 18c. à 20 c. Les sceaux de bonne qualité se vendent 20c.
Fromage.—11 c à 12 c.
Oeufs.–10 c. à 12½ c. la douzaine.
Volailles.—Les acheteurs offrent de 10 c. à 12 c, la lb.; pour bonne qualité; dindes, 14c.; oies, 10c.; canards, 10 cents.
Gibier.—Lièvres, 8 c. chaque; pigeons, 20 c. la paire.
Légumes.—Pommes de terre, 35c.; séleri, 40 c. à 50c la douzaine; choux, 3c. la lb; oignons, 5 c. à 5 c. la lb.
Seneca Root,—En grande demande; 50 c.
Laine.—Nominal, 8 c. à 8½ c. la livre.
Peaux.—Peaux gelées, 7 c. la lb. avec cinq lbs. en moins pour la glace. Peaux de taureaux et bœufs, 1 c. de moins par livre; peaux de mouton, de 40 c. à 65 c; de cheval, 60 c; a $1 pièce.
Foin.—Pressé, de $5 à $6; en charges, de $4 à $5.
Viandes de Boucherie.—Mouton, 12c. agneau, $4.00 à 5.00 pièce; veau, 8c à 9c; beuf, 6c à 7c; porc, 1½ à 8c.



LE NORD-OUEST CANADIEN

Reglements des Homesteads.

Toute section Numéro pair des Terres de la Couronne non affectées ou non réservées, excepté les Numéros 8 et 26, pourra être prise en Homestead, par toute personne chef de famille, ou aucun homme audessus de 18 ans, à raison d'un quart de section, soit 160 acres

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement au bureau des Terres du District, ou sur application au Ministre de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé. Il sera chargé en sus $5 ou $10 pour rencontrer les dépenses de cancellation et d'inspection.

Conditions a remplir.

Culture et résidence pendant 3 ans sont requises, et pendant ce temps le colon ne peut être absent pendant six mois, en aucune année sous peine de perdre ses droits

Application pour Patente.

Application pour patente put être faite au bout de trois ans, devant l'agent local, ou l'inspecteur des Homesteads; en ce cas, les frais sont de $5. Il doit donné avis par écrit, six mois d'avance, au Commissaire des Terres de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire telle application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tous les bureaux de Terres de la Couroune l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés, aussi bien que des informations complètes sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières, ainsi que toute copie des lois et des règlements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus sur application au secrétaire du département de l'Intérieur, à Ottawa, ou au commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

JAMES SMART,
Député Ministre de l'Intérieur.

N. B. — A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terre de prem ère qualité sont mis en ventepar les différentes com pagnies de chemin de fer ou des sociétés particulière.